

Commune de NOUIC
(Haute-Vienne)

Délibération n° 2024/68
ATEC : Retrait des volets assainissement et SATESE

Nombre de Conseillers

En exercice 11
Présents 9
Votants 9

L'an deux mil vingt - quatre
le 20 décembre à dix-neuf heures
le Conseil municipal de la commune de NOUIC, dûment convoqué,
s'est réuni en session ordinaire, à la Salle Vany, sous la présidence de M. Serge
NOUGIER, Maire.

Date de convocation du Conseil municipal : 16 décembre 2024

PRESENTS : MM. NOUGIER, TRICHARD, RIGAUDEAU, MME DELUCHE,
CIBERT, MM. BONNAUD, LEURS, REBEYRAT (arrivé à 19 h 20) PASCAL.

ABSENTS : M CRUCHET, MME GIRAUD.

Mme Catherine CIBERT a été élue secrétaire

ATEC : RETRAIT des VOLETS ASSAINISSEMENT et SATESE

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée les termes de la délibération n° 2015/43 en date du 10 avril 2015 décidant de confier la mission d'assistance technique dans le domaine de l'assainissement collectif au département de la Haute-Vienne et l'autorisant à signer la convention proposée.

Un avenant à la convention a été signé le 22 mars 2019 actant le transfert de la convention d'assistance technique du Conseil Départemental de la Haute-Vienne à l'assainissement » à l'ATEC.

La compétence assainissement étant transférée à la Communauté de Communes du Haut Limousin en Marche à compter du 1^{er} janvier 2025, Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal le retrait de la Commune de Nouic des volets assainissement et SATESE à cette date.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'**unanimité**,

- Décide le retrait de la Commune de Nouic des volets assainissement et SATESE de l'ATEC
- Donne tous pouvoirs à Monsieur le Maire aux fins des présentes.

Certifié exécutoire.
Transmis à la Sous-Préfecture
Publié le 23 décembre 2024

POUR EXTRAIT CONFORME
Nouic, le 23 décembre 2024

Le Maire
Serge NOUGIER

